

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF165

AMENDEMENT

présenté par

Mme Diop, Mme Thomin, Mme Mercier, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, M. Philippe Brun et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--